

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020
EN VISIOCONFERENCE

PV N° 1

PRESENTS :

M. ESPIE Bernard, Président

MM. CAVAILLES Jean Claude, DURAND Christian, DURIGON René, PAYRASTRE Bernard

Référente administrative de la Commission : Mme PELISSIER Dominique

Séance réalisée en respect des préconisations des procédures Covid-19.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 9 novembre 2020 pour examiner :

- La candidature de la liste de M. CARRUS Raphaël
- La candidature de la liste de M. LEONARD Cédric
- La candidature de la liste de la délégation du District du Tarn pour l'AG de LFO

Après examen, la liste de M. CARRUS Raphaël est complète.

Après examen, il s'avère que pour la liste de M. LEONARD Cédric :

- Pas de document prouvant le diplôme (photocopie) de M. NDUWAYO Claude, mais le Secrétariat du District a confirmé la validité de celui-ci.
- Pas de document attestant de la qualité du médecin, M. DEYMIE André

Il a été demandé par la Commission à M. LEONARD Cédric, tête de liste, de fournir celle-ci dans les 24 heures. Le document attestant sa qualité de médecin (attestation du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins) a été reçu dans les délais.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales valide :

- la liste de M. CARRUS Raphaël
- la liste de M. LEONARD Cédric
- la liste de la délégation pour l'AG de la LFO.

Les présentes décisions sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Judiciaire avec au préalable une procédure de conciliation devant le CNOSF, dans un délai de 15 jours à compter de la notification des présentes décisions.

Le Secrétaire
Christian DURAND



Le Président
Bernard ESPIE

